



## Resiliation de contrat de representation

Par **tarek\_f**, le **18/02/2011 à 10:28**

Bonjour,  
Je souhaiterais avoir un conseil sur la démarche à suivre pour résilier un contrat de représentation.  
En effet, ma société Tunisienne a signé un contrat de représentation avec une société commerciale Française dans le sens où la société Française s'engage à fournir de la marchandise à ma société.  
Depuis la signature du contrat, cela fait déjà presque six mois, je n'arrive pas à passer commande à cette société. Mes bons de commandes envoyés par email et mes appels téléphoniques sont restés sans réponse.  
Depuis peu, j'ai pris connaissance des difficultés financières de la société Française et qu'elle a perdu la concession de la marque objet du contrat conclu avec ma société.  
Je souhaiterais avoir un conseil pour arrêter convenablement le contrat avec cette société.  
Merci.

Par **corima**, le **18/02/2011 à 10:36**

Relisez votre contrat de representation, il doit y être inscrit les modalités de résiliation.  
Puisqu'il n'est pas en mesure d'honorer ce contrat, il n'a plus lieu d'être.